

Une nouvelle démission à Rue

Publié le 13 juillet 2019

Temps de lecture estimé : 2 minutes

Glâne » La responsable des écoles démissionne de l'Exécutif de Rue. Elle évoque divers motifs.

La conseillère communale Magali Gianella s'apprête à quitter l'exécutif de la commune de Rue, où elle siège depuis 2011. Elle a déposé sa démission le 17 juin avec effet au 31 octobre.

«On m'a deux ou trois fois poignardée de l'intérieur», lâche la responsable des écoles et de l'accueil extrascolaire au moment d'exposer les «raisons multiples» de sa décision. Elle mentionne des motifs familiaux, professionnels mais aussi des épisodes douloureux liés à ses fonctions. Présidente du cercle scolaire Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue (ACER), elle dit avoir été la cible, fin 2017, d'un tract en lien avec une affaire de pédophilie secouant le village. «Comme si c'était à l'école de régler ce problème...»

La démissionnaire regrette aussi l'attitude de certains parents d'élèves: «Plusieurs d'entre eux proviennent du canton de Vaud. Ils ne se préoccupent de rien, sinon que les infrastructures correspondent à leur style de vie. On ne peut pas toujours répondre à leurs attentes.» Un point de vue que partage Joseph Aeby, syndic de Rue. Il souligne la difficulté à tenir le dicastère des écoles, «qu'aucun autre conseiller communal ne souhaite reprendre».

Magali Gianella trouve dommage que l'exécutif ne fasse pas preuve d'anticipation: «Je ne sens pas de vision d'avenir. On ne priorise pas, alors qu'il faudrait prendre des décisions.» Une pointe destinée au syndic, déjà

épinglé par le précédent démissionnaire (*La Liberté* du 24 novembre 2018)? «La place de syndic n'est pas évidente. Mais il pourrait peut-être adapter son style de management.»

Interpellé, le syndic renvoie à la planification financière qui échelonne les investissements en fonction des priorités, tout en admettant que celle-là fasse l'objet d'une «bagarre politique permanente mais normale dans la dure vie de conseiller communal». Joseph Aeby reconnaît en outre être «quelqu'un d'assez directif». Mais tant lui que la démissionnaire assurent que leurs relations ne sont pas conflictuelles. Du côté de la préfecture, le lieutenant de préfet Valentin Bard indique d'ailleurs que la copie de la lettre de démission ne contient «aucune notion sur le fonctionnement du Conseil communal». **CHARLES GRANDJEAN**